

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 12 juillet 2019

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 12, votants 12. Etaient excusés: M. Jean-Luc LAMPE, M. Roger BOLLE, M. Jean-Pierre FLEURY.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### A l'ordre du jour :

*Demande d'application du régime forestier, Frais de scolarité – Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école de la Semine – Année scolaire 2018/2019, Vote des tarifs de la cantine et de la garderie – Année scolaire 2019/2020, Questions diverses.*

### Demande d'application du régime forestier

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de l'Office National des Forêts, d'application du régime forestier pour les parcelles suivantes :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Echallon	A	146	La Compagnie	0.2600	0.2600
Echallon	A	516	Chez Raffon	8.0540	8.0540
Echallon	A	569	Pré Long	4.9223	4.9223
Echallon	H	17	Montarquis	4.5820	2.0000
Echallon	H	68	Le Cretet de la Lie	0.2680	0.2680
Echallon	I	98	Puthod	2.4800	2.4800
<b>TOTAL</b>				<b>20.5663</b>	<b>17.9843</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis défavorable à l'application du régime forestier pour ces parcelles, peu boisées.

### Frais de scolarité – Participation financière des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école de la Semine – Année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention du 08 juin 2015 créant un Regroupement Pédagogique concentré entre les communes d'Echallon et de Belleydoux, sur l'école publique d'Echallon, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016. Selon l'article 2, « Les frais de fonctionnement, l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire de l'ensemble des classes, sont à la charge de la commune d'Echallon. Le coût élève sera valorisé selon des critères définis par les deux communes. Une répartition des frais sera faite au prorata du nombre d'élèves. »

Par délibération du 29 janvier 2016, le conseil municipal a établi une liste des frais de fonctionnement du RPI afin de calculer la participation financière de chaque commune.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le coût des dépenses de fonctionnement du RPI s'élève à 84 721.94 € pour 84 élèves. Les frais de scolarité par élève sont donc de 1 008.59 €.

La commune de Belleydoux compte 19 élèves scolarisés à l'école de la Semine, soit : 19 x 1 008.59 € = 19 163.21 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la participation financière calculée pour la commune de Belleydoux, d'un montant de 19 163.21 €,
- Dit que le coût calculé par élève de 1 008.59 € sera demandé aux autres communes de résidence des enfants scolarisés à l'école de la Semine.

### **Vote des tarifs de la cantine et de la garderie – Année scolaire 2019/2020**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie municipales applicables à la rentrée scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs relatifs à ce service :

Cotisation annuelle par famille	30.00 €
Repas enfant et garderie de 12h00 à 13h35	6.20 €
Repas enfant inscrit avec un PAI (panier)	3.00 €
Repas enfant non inscrit au préalable	10.00 €
Repas adulte	4.70 €
Garderie de 7h20 à 8h20	1.00 €
Garderie de 16h15 à 17h30	1.00 €
Garderie de 17h30 à 18h30	1.00 €

### **Questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

- De l'avancement des travaux d'aménagement de place et de la construction du commerce,
- Le tirage au sort des lots d'affouage aura lieu lundi 29 juillet à 18h00.

La séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 15/07/2019

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

